

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SÉSSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
20e séance
tenue le
mercredi 11 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- c) RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.20
13 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 40.

Hommage à la mémoire du Général Seyni Kountché, chef de l'Etat nigérien

1. Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire du Général Seyni Kountché, Président du Conseil militaire suprême et chef de l'Etat nigérien.

2. M. KUNSTADTER (Etats-Unis d'Amérique), parlant en sa qualité de représentant du pays hôte, rend hommage à la mémoire du Président Kountché, dont la sagesse politique était un gage de paix et de stabilité en Afrique de l'Ouest. En ces temps particulièrement critiques pour l'Afrique, il avait oeuvré sans relâche au redressement économique de son pays. Sous sa direction, le Niger a su toujours faire preuve d'esprit constructif au sein de l'Organisation des Nations Unies.

3. M. BAALI (Algérie), M. CISSE (Mali), M. AGUILAR-HECMI (Guatemala) et M. POLICHTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) expriment les condoléances de leur délégation à la délégation nigérienne.

4. M. ALASSANE (Niger) remercie au nom du Gouvernement et du peuple nigériens le Président et les membres de la Commission des paroles touchantes qu'ils ont eues à la suite de la mort cruelle du regretté Général Seyni Kountché, chef de l'Etat du Niger. La disparition du Président Kountché, qui était l'un des chefs d'Etat les plus respectés en Afrique, crée un immense vide au Niger, où le peuple s'était identifié à lui dans son combat contre les contraintes naturelles.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite) (A/42/20, A/42/518 et Corr.1 et A/SPC/42/L.18)

a) RAPPORT DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

5. M. HOHENFELLNER (Autriche), présentant le projet de résolution A/SPC.42/L.18 au nom du Groupe de travail chargé par la Commission politique spéciale de la question de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et appelle notamment l'attention des membres de la Commission sur les paragraphes 4, 5, 7 et 12 du dispositif de ce projet. Il signale par ailleurs deux erreurs qui se sont glissées aux paragraphes 8 et 10 du dispositif et indique que la première ligne du paragraphe 8 doit se lire comme suit : "Considère, dans le contexte du paragraphe 7 a) ii) ci-dessus, ..." et le paragraphe 10 : "Fait siennes les recommandations formulées par le Groupe de travail plénier, telles qu'elles ont été approuvées par le Comité de l'espace et telles qu'elles sont énoncées aux paragraphes 11 à 13 du rapport du Groupe de travail plénier 6/;".

6. L'intervenant remercie les membres du Groupe de travail de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve et qui a permis de parvenir à un accord sur le texte du projet de résolution. Il espère que ce projet sera adopté sans être mis aux voix.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (A/42/21)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/494)
- c) RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (A/42/571)

7. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur les documents A/42/411 et A/42/431 reproduisant le texte de la Déclaration de Pyongyang et des documents finals de la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, présentés au titre de ce point de l'ordre du jour par le représentant du Zimbabwe.

8. Mme SEVIGNY (Secrétaire générale adjointe à l'information)* dit que les débats qui ont eu lieu durant les sessions du Comité de l'information et du Comité du programme et de la coordination et les observations qui y ont été faites ont été extrêmement utiles dans les efforts déployés pour donner une impulsion nouvelle au Département de l'information. Il en a été de même des consultations approfondies qu'elle a eues avec les délégations, les représentants des médias et les organisations non gouvernementales.

9. L'orientation de base des travaux du Département de l'information émane de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux. Ce sont eux qui fixent les priorités et les objectifs. Quand il applique les résolutions de ces organes, le Département de l'information doit tenir compte des réalités d'un monde peuplé de 5 milliards d'habitants et des impératifs d'un environnement médiatique extraordinairement complexe.

10. Le mandat de base concernant les activités de l'ONU dans le domaine de l'information a été défini par l'Assemblée générale à sa première session, en 1946. Quand elle a créé le Département de l'information, l'Assemblée l'a prié de "favoriser, dans toute la mesure du possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts des Nations Unies".

11. Lorsque l'Assemblée générale a adopté ce mandat, les dimensions et la nature des tâches qui attendaient l'Organisation dans le domaine de l'information étaient plus simples qu'elles ne le sont aujourd'hui. L'ONU était alors une organisation dans laquelle une génération épuisée par la guerre avait placé tous ses espoirs. Elle était à l'avant-garde de l'effort de coopération internationale sans précédent qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Des millions d'habitants de nombreux pays

* Cette déclaration est reproduite en entier dans le compte rendu analytique conformément à la décision prise par la Commission au cours de la séance sur la proposition du représentant de la Colombie.

(Mme Sévigny)

profitaient directement et visiblement de l'exécution de divers programmes de l'Organisation, qui pouvait, sans grand effort de sa part, s'assurer la compréhension et l'appui du public.

12. La situation aujourd'hui est essentiellement différente. La politique, l'économie et la technologie ont transformé le monde et, ce faisant, réduit la visibilité de l'ONU. Et pourtant, l'Organisation compte parmi ses membres presque tous les pays du monde et reflète, dans toute sa richesse, la diversité de la planète. Ses objectifs et ses sujets de préoccupation et d'intérêt sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui, et maints d'entre eux sont communs à tous les membres de la Commission. La décolonisation, la lutte contre l'apartheid, le long processus de développement économique et social et la protection des droits de l'homme sont autant d'objectifs dans le cadre desquels les Etats sont absolument d'accord sur les buts à atteindre.

13. L'intervenante se déclare déterminée à faire comprendre à un public aussi large que possible que pour la réalisation de ces importants objectifs, entre autres, l'ONU a davantage d'importance et d'utilité aujourd'hui qu'il y a quatre décennies. Elle relève l'importance qu'il y a à coopérer aujourd'hui pour protéger l'environnement mondial ou lutter contre la propagation de maladies infectieuses, anciennes et nouvelles, l'ampleur du danger potentiel dépassant tout ce qui pouvait menacer le monde il y a 40 ans. S'agissant de la formulation du droit international, du progrès des droits de l'homme, de l'appui à la lutte contre le racisme et le régime d'apartheid, de l'appui au développement économique et social et de la fourniture de secours humanitaires, le rôle que joue l'ONU a une importance centrale pour le sort du monde.

14. Pour informer les peuples du monde quant à l'importance et à l'intérêt de l'activité de l'Organisation, le Département de l'information doit pouvoir faire face aux réalités du "village" qu'est devenu le monde, produit des moyens de communication de masse. Dans ce village médiatique moderne, les communications sont extraordinairement rapides, du point de vue technique, mais la qualité de l'information diffusée se fait de plus en plus éphémère.

15. L'on peut choisir d'adopter une stratégie qui mettra les informations à la disposition de publics cibles dans le monde entier, que l'Organisation soit ou non visible dans les médias. Il est possible de planifier l'action du Département en visant plus particulièrement les moyens d'information. Il est possible encore de trouver le moyen de déterminer les vues des citoyens du monde et de satisfaire leurs besoins d'information avec souplesse et précision. Pour cela, le Département de l'information doit disposer des compétences et des instruments appropriés. Il doit être doté, au niveau de la gestion, des structures qui lui permettront de réagir avec souplesse et d'aller vraiment de l'avant. Il doit disposer de ressources adéquates. Les changements proposés au niveau du Département répondent à ces objectifs. Aucun mobile de caractère politique ne les inspire. Il faut souligner une fois de plus que la restructuration du Département ne vise à changer ni l'orientation politique ni l'ordre de priorité fixé par l'Assemblée générale.

(Mme Sévigny)

16. En 1986, le Département de l'information a été chargé de réaliser environ 56 objectifs de programme différents et, dans la plupart des cas, il ne disposait d'aucun pouvoir quant aux fonds nécessaires. On a négligé de mettre à sa disposition cette combinaison de compétence et d'instruments dont il a besoin pour faire face à un environnement médiatique en constante évolution. Inévitablement, il a fallu disperser les ressources, qu'il s'agisse des ressources en personnel ou des ressources budgétaires.

17. L'intervenante rappelle que lorsqu'elle est entrée à l'Organisation, au mois de mars dernier, le Secrétaire général, auquel l'Assemblée générale, à sa dernière session, venait de demander des réformes, lui avait confié une mission qui tenait en peu de mots. Il s'agissait de rendre le Département de l'information plus efficace et plus performant, et de le faire au plus vite.

18. Devant l'ampleur de la tâche, elle a proposé de donner une nouvelle structure au Département, ce que le Secrétaire général a accepté. L'objet fondamental de la réforme est d'assurer un fonctionnement plus efficace. Ramenée à l'essentiel, la restructuration suppose une approche multimédias et la mise en place de services fonctionnels. Le Département s'est fixé, pour son action, une série d'objectifs clairs. Pour ce qui est de la planification, il s'agira d'une approche plus pointue et mieux coordonnée des thèmes prioritaires dont s'occupe l'ONU. Pour ce qui est de la production, il s'agira de fournir un travail de meilleure qualité en suivant l'actualité au plus près. Pour ce qui est des services à fournir, il s'agira d'être souple et toujours prêt à intervenir. Pour ce qui est de la diffusion de ce que le Département produit, il s'agira de faire vite et de viser juste. Quant à l'évaluation, il s'agira de mieux identifier les publics cibles et de mesurer avec plus de précision l'impact de l'action du Département.

19. La refonte du Département de l'information permettra de juger de ce qu'il y a à faire dans les différentes régions du monde, puis d'agir et d'intervenir dans les meilleurs délais avec le maximum de souplesse. Le Département disposera d'une structure cohérente pour planifier et coordonner l'ensemble de ses opérations. Il lui sera possible, bien mieux qu'à l'heure actuelle, d'aller au-devant des médias et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, dans toutes les régions du monde, et d'oeuvrer avec eux pour une meilleure compréhension internationale.

20. L'une des questions le plus souvent posée concerne l'effet de ces changements sur l'action même de l'Organisation. On ne saurait trop insister sur le fait que les buts et les objectifs du Département sont et demeureront ceux que prescrivent les organes intergouvernementaux. Les grands thèmes de paix, de développement, de droits de l'homme et d'autodétermination continueront de retenir toute l'attention et tous les efforts du Département. La campagne pour le désarmement, la lutte contre l'apartheid, la question de Namibie, la situation au Moyen-Orient, les problèmes de développement économique et social sont autant de questions qui demeureront au premier plan des préoccupations du Département, comme le veut l'Assemblée générale. La grande différence sera la suivante : les programmes d'information consacrés à ces thèmes auront une portée plus vaste; le Département s'engagera davantage et ses activités auront un impact plus fort.

(Mme Sévigny)

21. Mme Sévigny, parlant de l'effet que ces changements auront sur la répartition géographique du personnel, tient à souligner que le Département de l'information continuera de compter des fonctionnaires venus de toutes les régions du monde, car cette diversité est indispensable pour maintenir le niveau d'excellence qui sera la norme du nouveau Département. Il va sans dire que le Département sera, pour ce qui est de la représentation géographique du personnel, soumis aux mêmes règles que celles qui valent pour l'ensemble du Secrétariat.

22. Le monde aujourd'hui, 42 ans après la deuxième guerre mondiale et à peine 12 ans avant l'aube du XXI^e siècle, passe par une période de grands ajustements internationaux et nationaux. Ce n'est pas là une question de choix ou de politique, mais l'effet d'une relève de génération. Dans chaque région du monde, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en développement, ceux qui accèdent aujourd'hui aux échelons du pouvoir et aux fonctions influentes ont été façonnés par des événements et des techniques dont l'histoire n'offre pas de précédent. Ils sont enclins à percevoir, à penser et à agir différemment de la génération antérieure. Il s'impose absolument que l'ONU soit en mesure de marcher de pair avec ces grands changements et de communiquer de nouveau la grande vision qui inspire son oeuvre. Les transformations que connaît maintenant le Département de l'information donnent lieu d'espérer qu'il sera en mesure de faire sa part à cet égard et se montrera à la hauteur de cette tâche.

23. Il faut bien avouer que le Palais de verre laisse peu de place à l'air et à l'innovation. D'autre part, on ne peut recommander un recul vers le demi-siècle. L'avenir de l'ONU en dépend. Il ne faudrait pas laisser la crise financière étouffer l'information et la communication à jamais. Toute l'armature onusienne est branlante. Les secrétariats et toutes les institutions spécialisées souffrent non seulement d'un manque à gagner mais d'un manque à payer. C'est l'action entière du multilatéralisme qui est remise en question. Faudrait-il donc se satisfaire, à travers le monde entier, d'une allégeance douteuse, inquiète? Ou faut-il tenter de secouer ce qu'il reste de courage, de discipline et d'argent pour entreprendre une action communicationnelle qui, si elle était bien menée, pourrait peut-être aider la communauté humaine à se redonner une fierté et une solidarité? L'ordre du jour demeure clair. Il est peut-être long mais tout sera mis en oeuvre pour le réaliser.

24. M. RODRIGUEZ-MEDINA (Colombie) demande que le texte de la déclaration faite par la Secrétaire générale adjointe à l'information soit reproduit en entier dans le compte rendu analytique de la séance.

25. M. BARRIOS (Président du Comité de l'information), présentant le rapport du Comité de l'information (A/42/21), dit que ce dernier est le fruit de négociations prolongées auxquelles ont activement participé tous les Etats membres du Comité. L'examen des questions de fond a donné lieu à des débats intenses caractérisés néanmoins par leur modération et reflétant le souci de parvenir à une entente sur ces questions des plus importantes.

(M. Barrios)

26. Toutefois, il est à déplorer que l'on n'ait pu parvenir à un accord plus généralisé sur les 48 recommandations présentées par le Comité. Ces recommandations, en effet, ont été adoptées à la suite d'un vote avec appel nominal, avec 50 voix pour, une voix contre et 13 abstentions. Or, l'unanimité de tous les groupes est d'autant plus nécessaire que le Département de l'information comme l'Unesco entament aujourd'hui un important processus de réforme en vue d'améliorer leur fonctionnement et l'efficacité de leurs travaux.

27. Néanmoins, il faut reconnaître que depuis l'adoption de la résolution 41/68, on a assisté à un processus de rapprochement entre les divers groupes. Le Président du Comité de l'information lance un appel pour que, lors des débats sur ce point au sein de la Commission, ce dialogue se poursuive et tous les pays fassent preuve de la souplesse requise pour parvenir à un accord généralisé. En conclusion, le Président du Comité se félicite que le Groupe de travail ait repris ses travaux, dont il espère qu'ils seront aussi fructueux qu'à la session précédente. Il remercie enfin la nouvelle Secrétaire générale adjointe à l'information de sa collaboration et réitère la volonté du Comité de coopérer étroitement à la tâche ardue et indispensable qu'est la relance du Département de l'information.

28. M. MEHAN (Représentant du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) présente, au nom du Sous-Directeur général du secteur de la culture et de la communication, retenu à Paris par les travaux de la vingt-quatrième session de la Conférence générale, le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en oeuvre du Programme international pour le développement de la communication ainsi que sur les effets sociaux, économiques et culturels du perfectionnement accéléré des techniques de communication (A/42/571). Conformément aux dispositions de la résolution 41/68 B de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1986, le rapport traite en détail de la mise en oeuvre du PIDC. Son financement est assuré au moyen de trois types de contributions volontaires : les contributions versées au Compte spécial, les fonds d'affectation spéciale et les contributions en nature, sous la forme de bourses d'études. A ce jour, le montant des contributions versées au Compte spécial, y compris les fonds approuvés par le Conseil intergouvernemental du Programme à sa huitième session en janvier 1987, est de 11 582 877 dollars. Si l'on tient compte de celles qui ont été annoncées, le montant total des contributions à ce compte se chiffre à 12 590 104 dollars. Au titre des fonds d'affectation spéciale, huit pays ont versé un total de 8 480 629 dollars et 470 bourses ont été octroyées au titre du programme de formation. Depuis la présentation du rapport du Directeur général à l'Assemblée générale à la précédente session, le Conseil intergouvernemental du PIDC a approuvé pour 1987 un budget s'élevant à 2 500 000 dollars. Les allocations se sont réparties comme suit : 88 000 dollars pour 5 projets interrégionaux, 985 500 dollars pour 26 projets régionaux et 1 197 000 dollars pour 38 projets nationaux. Au total, le Conseil a approuvé le versement de contributions à 69 projets, dont 37 projets en cours qui avaient besoin d'un financement supplémentaire. En outre, près de 70 bourses ont été octroyées pour la formation.

(M. Mehan)

29. Aussi positif que soit le bilan des activités financées par le Programme, celles-ci sont loin de répondre aux besoins des pays en développement. Les chiffres indiqués au paragraphe 22 du rapport montrent que les contributions des Etats membres ont été très insuffisantes jusqu'à présent pour répondre aux besoins exprimés. En vue de promouvoir l'exécution du Programme, le secrétariat a accru sa participation aux activités suivantes : production de brochures et d'affiches, publication d'articles spécialisés, d'articles de presse et préparation de programmes pour la radio et la télévision et un prix PIDC-Unesco de la communication rurale a été créé et décerné pour la première fois en 1985 au projet Kheda de la communication de l'Inde. En 1987, il a été attribué au projet de radio rurale de la République populaire du Congo.

30. D'autre part, à sa huitième session, le Conseil intergouvernemental a demandé au secrétariat de l'Unesco de procéder, dans le cadre de l'examen des méthodes de travail et procédures du PIDC, à une étude détaillée des moyens d'améliorer la mobilisation de ressources financières au profit du Programme. Le deuxième volet de cet examen visant à évaluer et codifier les résultats de ces procédures a été complété par une troisième étude portant sur la préparation, la présentation, la sélection et l'évaluation des projets soumis au titre du Programme. Un rapport a été présenté au Bureau du Conseil, lors de sa réunion extraordinaire, le 2 novembre 1987 et sera examiné, ainsi que les observations et recommandations du Bureau, par le Conseil intergouvernemental à sa neuvième session en février 1988. Le Conseil sera également saisi de l'édition expérimentale du Rapport sur la communication dans le monde qui, conformément à la décision du Conseil, est d'ordre essentiellement pratique.

31. Le programme de recherches collectives sur les effets des nouvelles techniques de communication, que l'Unesco est en train d'exécuter, a un objectif double : lancer une série de travaux collectifs de recherche qui seraient menés initialement au niveau régional et mettre au point et assurer la diffusion de relevés de travaux de recherche en cours dans le monde entier. Dans le cadre de ce processus, la fonction de l'Unesco n'a pas été d'effectuer elle-même des recherches ni de mettre au point une méthodologie fortement structurée pour la recherche comparative, mais plutôt de servir de catalyseur, de faciliter les recherches et de mettre en contact des chercheurs et des instituts et de les encourager à conjuguer leurs efforts afin d'accroître la comparabilité de leurs travaux. En utilisant de la sorte ces ressources limitées, l'Unesco pourrait maximiser sa contribution à un domaine de recherche de plus en plus dynamique et complexe.

32. En conclusion, l'intervenant indique que l'un des objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel telle qu'approuvée par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session (résolution 41/187) est d'assurer l'interaction entre les techniques traditionnelles et les techniques modernes et d'étudier l'impact de ces dernières sur la créativité et le développement culturels. La dernière des réunions organisées dans le cadre de la série de conférences intergouvernementales régionales sur les politiques en matière de communication (ARABCOM, organisée pour les Etats arabes à Khartoum en juillet 1987) a fortement mis l'accent sur les nouvelles techniques de communication, en particulier ARABSAT, le satellite

(M. Mehan)

régional qui est désormais opérationnel. Le projet de programme et de budget de l'Unesco pour 1988-1989 s'intéresse également à ce domaine de recherche et propose d'étudier des phénomènes tels que l'incidence des techniques nouvelles sur le développement et les libertés de la presse et les problèmes que pose l'évolution des techniques dans des domaines tels que les droits d'auteur et la circulation de la documentation. Les effets des techniques nouvelles sur les méthodes de recherche constituent un autre domaine d'étude important; en particulier, le suivi des courants d'information devra à l'avenir être appuyé par des techniques nouvelles de mesure de l'auditoire puisque les formes modernes de communication, par câble et par satellite, ne sont pas limitées par les frontières nationales. Le programme envisage également l'organisation d'un certain nombre d'ateliers régionaux sur les politiques de communication qui mettront l'accent sur les besoins et processus en matière de prise des décisions associées à l'adoption de techniques nouvelles.

33. M. EAALI (Algérie) dit que les moyens de communication ont pris une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne et jouent un rôle privilégié dans la société qui leur ouvre des perspectives d'action et de pression insoupçonnées sur les événements et les hommes qu'ils peuvent désormais influencer à loisir. Cette puissance est d'autant plus redoutable que ces moyens sont contrôlés par une poignée d'intérêts qui exercent un monopole quasi absolu sur l'ensemble des circuits de production et de circulation de l'information et qui sont le plus souvent mus par la quête effrénée du profit et orientés vers la satisfaction des besoins et exigences d'une certaine opinion publique friande de sensationnalisme et d'exotisme à bon marché. Il est inutile de donner des statistiques détaillées dans ce domaine et il suffit de rappeler que plus de 80 % des nouvelles de presse proviennent des quatre agences occidentales qui dominent le marché mondial et que la plus grande partie des nouvelles filmées sont réalisées par un petit nombre de compagnies des Etats-Unis. C'est précisément dans le secteur de la communication, où l'échange permanent d'idées et la coexistence harmonieuse de toutes les sensibilités devraient être érigés en règles de conduite, qu'il est laissé le moins de place à la tolérance des valeurs des autres et à la pluralité d'opinions et d'intérêts divergents. Dans ces conditions, on peut comprendre la légitime inquiétude des pays du tiers monde, submergés par un flot ininterrompu d'informations conçues dans le Nord et charriant des préoccupations qui leur sont étrangères, ainsi que leurs efforts, malgré leurs moyens limités, pour s'organiser afin de promouvoir des politiques d'information authentiquement nationales et répondant aux besoins et aux aspirations de leur peuple et pour substituer à ces échanges d'informations iniques des règles nouvelles susceptibles d'assurer la participation de tous, dans la justice et l'équité, à la production et la circulation de l'information. Telle est la revendication fondamentale des pays en développement dans le domaine de l'information et tel est l'objectif que s'assigne le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, qui est lui-même un élément indissociable du nouvel ordre économique international.

34. Les conditions dans lesquelles la communauté internationale a unanimement approuvé l'idée d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication font actuellement l'objet d'une distorsion grossière et l'on découvre

(M. Baali, Algérie)

subitement au nouvel ordre des vices cachés, des maux insoupçonnés et des intentions mal avouées. La délégation algérienne rappelle ce que les pays en développement attendent du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Premièrement, le nouvel ordre devrait leur permettre de se doter des infrastructures et des moyens techniques et humains dont ils ont besoin pour mettre sur pied des agences de presse nationales et des politiques indépendantes d'information. Deuxièmement, il devrait leur offrir les moyens de s'organiser à l'échelon régional ou continental, grâce à l'établissement d'agences de presse continentales comme l'Agence panafricaine ou de véritables pools comme celui des pays non alignés, en vue de promouvoir la circulation Sud-Sud de l'information et des échanges d'idées et d'expériences entre les pays en développement. Troisièmement, le monde en développement s'attend à un changement qualitatif et quantitatif dans la couverture de ses réalités par les médias du Nord, qui souvent ne rapportent des pays en développement que des clichés éculés. En résumé, le tiers monde attend de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information qu'il permette aux pays en développement de rattraper leur retard sur le monde industrialisé dans le domaine de l'information et de la communication et de participer effectivement et pleinement au processus d'élaboration et de circulation de l'information. Toutes les autres intentions négatives que l'on prête au tiers monde ne sont que littérature. A propos des responsabilités particulières qui incombent à la presse, la délégation algérienne rappelle que la Convention européenne des droits de l'homme reconnaît, au paragraphe premier de son article 10, à "toute personne la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées", mais ajoute aussitôt dans le paragraphe suivant que "l'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions ou sanctions".

35. La délégation algérienne se félicite de l'action ambitieuse entreprise par la Secrétaire générale adjointe à l'information pour revitaliser le Département de l'information et lui permettre de s'acquitter avec plus d'efficacité de son mandat. Le Comité de l'information doit être pleinement associé au processus de restructuration du Département, dans la mesure où ce processus pourrait affecter les activités et les programmes du Département, et la manière dont seront mises en oeuvre les directives de l'Assemblée générale. La restructuration du Département ne devrait pas porter atteinte, de manière directe ou indirecte, aux priorités et aux programmes d'activité établis par l'Assemblée générale. A cet égard, la délégation algérienne attache la plus grande importance à une couverture adéquate et complète par le Département de certaines questions telles que la décolonisation et l'autodétermination des peuples, la question de Namibie, le problème de l'apartheid et la question de Palestine. Il faut également que le principe de la répartition géographique équitable entre les différentes régions du monde continue à être scrupuleusement respecté en ce qui concerne les postes du Département de l'information. La délégation algérienne réaffirme également son attachement aux activités du Département de l'information concernant la coopération avec le pool des agences des pays non alignés et avec les agences de presse du tiers monde, la formation des journalistes provenant de pays en développement et la publication de Forum du développement. Elle appuie également le renforcement du rôle et de l'autonomie des centres d'information des Nations Unies. La délégation algérienne

(M. Baali, Algérie)

se félicite de l'action exemplaire et inlassable menée par l'Unesco et le PIDC en vue de doter les pays en développement des moyens de communiquer et pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information plus juste et plus efficace.

36. La délégation algérienne déplore que le Comité de l'information n'ait pas pu aboutir cette année à un accord général au sujet de ses recommandations à l'Assemblée générale. L'intransigeance, la méfiance et l'apparition d'exigences nouvelles ont empêché le Comité de parvenir à un consensus et l'ont forcé à recourir au vote. La délégation algérienne espère que la prochaine session du Comité permettra à toutes les délégations d'unir leurs efforts et de parvenir à un consensus. Les débats passionnés de la Commission au sujet de l'information montrent que cette question suscite un intérêt général et que l'information n'est pas un simple outil technique qui devrait être préservé des débats politiques et idéologiques. Les délibérations sur l'information, la restructuration du Département de l'information et l'établissement des programmes et des priorités dans ce domaine sont des actes politiques. De fait, plus qu'un acte politique, communiquer est un acte de civilisation et le fait de nier aux pays du tiers monde le droit de communiquer équivaut à leur nier leur droit fondamental d'apporter leur contribution à la société civilisée de progrès et de convivialité à laquelle aspire toute l'humanité.

37. M. CISSE (Mali), répondant aux critiques dont l'Unesco a fait l'objet à maintes reprises, souligne le rôle fondamental que peut jouer cette organisation en ce qui concerne la diffusion d'informations, d'idées et de connaissances à l'intention des pays en développement confrontés sans cesse à des multiples difficultés. Contraints de choisir entre des priorités toutes plus absolues les unes que les autres, les gouvernements de ces pays peuvent être amenés à considérer le domaine culturel comme un luxe. Le concours que peut leur fournir l'Unesco dans ce domaine a donc une importance primordiale. Depuis près d'une décennie, les pays en développement demandent instamment qu'il soit remédié aux déséquilibres dont pâtit la circulation internationale de l'information. L'absence d'objectivité des moyens d'information qui présentent un monde caractérisé d'un côté par la civilisation, la richesse, le monopole de la démocratie, de l'intelligence, du savoir et du savoir-faire et, de l'autre, par la misère, l'immaturité, l'ignorance et l'incapacité à maîtriser les grands progrès techniques exacerbe le climat d'incompréhension qui préside aux relations entre le Nord et le Sud. On comprend donc l'importance que les pays en développement attachent aux questions relatives à l'information. Ce souci procède de leur volonté de parvenir à l'instauration d'un nouvel ordre de l'information caractérisé par l'intégration des méthodes, des moyens et des instruments qui sont en fait le patrimoine commun de l'humanité. Cependant, dans la Déclaration de Manille du 29 mars 1982, il est indiqué que pour être efficaces, la science et la technologie doivent s'insérer dans le tissu culturel de la société et leurs applications doivent être accessibles à la nation tout entière et acceptées par elle. Le respect des différences est donc essentiel.

38. Se référant au rapport du Directeur général de l'Unesco (A/42/571), le représentant du Mali remercie les pays qui versent des contributions au Programme

(M. Cissé, Mali)

international pour le développement des communications (PIDC). Ce programme qui aide les pays en développement à se doter des infrastructures et des moyens techniques et humains dont ils ont besoin prouve le rôle irremplaçable que peut jouer l'Unesco dans l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication, indissociable de la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial, condition sine qua non pour aboutir à une réelle compréhension internationale et renforcer la paix.

39. Quant à la suite donnée aux recommandations formulées dans la résolution 41/68 A de l'Assemblée générale, des efforts louables ont été déployés par le Département de l'information pour instituer notamment une véritable coopération avec le pool des agences de presse des pays non alignés ainsi qu'avec les agences nationales de presse des pays en développement. Il est, cependant, regrettable que, par suite des restrictions budgétaires le programme de bourses à l'intention des éducateurs et des responsables de l'éducation ait été suspendu et que le séminaire destiné à familiariser les agences de presse des pays en développement avec les techniques modernes ait été annulé ainsi que la publication de manuels de formation à l'intention des centres de formation du pool des agences de presse des pays non alignés. La coopération étant liée à l'optimisation des ressources humaines, les contraintes financières ne sauraient justifier l'annulation de ces activités dans un domaine aussi stratégique que celui de la formation. Aussi la délégation malienne souhaite-t-elle que ces décisions soient révisées. C'est en contribuant à assurer la mise en valeur des ressources humaines que l'ONU répondrait à l'attente des Etats Membres, dans le domaine de l'information en particulier.

40. M. AGUILAR-HECHT (Guatemala) souligne l'importance que présente une opinion publique informée pour l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite des buts énoncés à l'Article premier de la Charte. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à l'ouverture de la neuvième session du Comité de l'information, le rôle que peut jouer l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité doit être mieux compris ainsi que les raisons pour lesquelles les possibilités qu'elle offre n'ont pas été pleinement mises à profit. Les Etats Membres seraient peut-être davantage disposés à appuyer l'Organisation s'ils sentaient que l'opinion publique nationale et internationale y était fortement favorable.

41. Le Département de l'information est chargé, sur la base des recommandations formulées par le Comité de l'information en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 35/201 du 16 décembre 1980, de diffuser des informations sur tous les programmes et activités de l'ONU dans tous les domaines, y compris sur les opérations de maintien de la paix et sur la campagne de désarmement. Il doit également appeler l'attention sur les efforts déployés par les pays en développement sur le plan économique, social, humanitaire et politique et sur l'urgence que revêt l'instauration du nouvel ordre économique international et du nouvel ordre de l'information et de la communication. La nécessité de mettre rapidement un terme à l'état de dépendance des pays en développement dans ce domaine rend indispensable la collaboration de l'Organisation pour les aider à se doter d'infrastructures adéquates. Il faut à cette fin

(M. Aquilar-Hecht, Guatemala)

renforcer la collaboration instituée entre le Département de l'information et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Des activités comme la deuxième Table ronde organisée à Copenhague sur le nouvel ordre mondial de l'information ont des résultats tangibles et la troisième Table ronde prévue devrait permettre de faire progresser les travaux dans ce domaine.

42. Comme les recommandations du Comité de l'information orientent les activités du Département de l'information, il importe que les vues de tous les Etats soient dûment prises en considération. La résolution 41/68 A de l'Assemblée générale, adoptée presque unanimement à la quarante et unième session, a prouvé qu'il est possible de concilier les positions et de tomber d'accord sur une série de recommandations. A la session du Comité consacrée aux questions de fond, cet esprit de compromis n'a malheureusement pas présidé aux travaux. Le document A/AC.198/L.37, présenté par le Président du Comité, ne reflétait pas de manière adéquate les aspirations légitimes des pays en développement. Les amendements présentés par le Groupe des 77 dans le document A/AC.198/L.38, fondés intégralement sur les dispositions de la résolution 41/68 A et reprenant bon nombre de suggestions formulées par d'autres groupes régionaux et par la Chine, n'ont pas été acceptés. Le Président du Comité et les membres d'autres groupes régionaux ont, en effet, fait valoir que les recommandations formulées dans le document A/AC.198/L.37 ne pouvaient faire l'objet de négociations. Le représentant du Guatemala espère qu'il sera possible de remédier à cette situation à la présente session et d'imprimer l'impulsion nécessaire pour accroître l'efficacité et la productivité du Département. Il se déclare certain que le processus de restructuration évoqué par la Secrétaire générale adjointe à l'information sera mené prudemment pour que le Département puisse s'acquitter dûment de ses mandats. Il importe particulièrement de maintenir, certes en les améliorant, des programmes comme ceux relatifs à l'instauration du nouvel ordre de l'information et de la communication et au développement des Etats fondé sur la justice sociale, l'équité, l'égalité et le progrès social, économique et culturel et le programme de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement. La crise financière ne doit pas servir de prétexte pour annuler certaines activités relevant des mandats du Département.

43. Le Guatemala appuie les efforts déployés en vue d'accroître la productivité du Département en mettant à profit les progrès techniques et scientifiques les plus récents.

44. M. POLICHTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) souhaite qu'on procède à un examen efficace et serein des questions relatives à la coopération internationale dans le domaine de l'information et de la communication. Les moyens de communication ont un potentiel de plus en plus grand à cause des progrès de la technique et la grande presse est en mesure aussi bien de renforcer la confrontation et la méfiance entre les peuples que de permettre l'établissement d'un climat de confiance entre les peuples et les Etats. La nouvelle pensée politique applicable aux relations internationales, qui a son origine en Union soviétique, prévoit que les divergences de vues idéologiques et politiques doivent céder le pas aux problèmes prioritaires et aux valeurs communes de l'espèce

(M. Polichtchouk, RSS d'Ukraine)

humaine. Les moyens de communication doivent être mis au service des idéaux élevés de l'humanité et des efforts communs en vue d'instaurer un système de sécurité global. Il faut bannir la propagande de guerre ou d'intolérance raciale, nationale ou religieuse. La grande Révolution d'octobre, dont on commémore cette année le soixante-dixième anniversaire, a modifié la face du monde et reste un jalon important pour la défense de ces valeurs humanitaires. Afin d'améliorer la confiance entre les peuples, on pourrait mettre en oeuvre un programme mondial d'information, sous l'égide de l'ONU, qui permettrait aux peuples de prendre conscience de la réalité de la vie dans les autres pays et qui envisagerait la libération des courants d'information. Les délibérations de la présente session confirment la nécessité d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et de prendre des mesures afin de restructurer les relations internationales en matière d'information, en tenant compte des intérêts légitimes des pays en développement. La majorité des peuples est favorable à cette restructuration et c'est pourquoi la délégation ukrainienne appuie pleinement le document final de la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés tenue à Harare en juin de cette année. Dans le cadre de cette restructuration, l'Unesco et le PIDC doivent jouer un rôle important, bien que certains groupes politiques essaient de faire obstacle à ces activités en soumettant l'Unesco à un chantage et à des pressions.

45. En ce qui concerne le Département de l'information, la délégation ukrainienne appuie la restructuration entreprise en vue d'améliorer son efficacité, mais elle souhaite faire quelques observations à ce sujet. La nouvelle structure ne correspond pas pleinement aux recommandations de l'Assemblée générale et du Groupe des Dix-Huit visant à renforcer l'économie et la rationalisation. Le nombre des services du Département a été porté de cinq à sept et ils sont dirigés par des fonctionnaires de rang élevé, dont le nombre devrait au contraire être réduit d'après les décisions de l'Assemblée générale. La délégation ukrainienne a des doutes au sujet de la création du Bureau de la programmation des opérations, qui pourrait constituer une barrière entre le Secrétaire général adjoint et les autres services. Elle formule également des objections au sujet du démembrement des fonctions de diffusion de l'information et des centres d'information qui ne devraient pas être séparés de la direction du Département.

46. Enfin, la délégation ukrainienne souligne que la restructuration doit respecter strictement le principe de la répartition géographique et que les pays socialistes doivent se voir attribuer le nombre de postes qui leur revient. La réduction du nombre de postes ne doit pas affecter les pays déjà représentés au Département; par exemple, la RSS d'Ukraine a déjà perdu un poste au Département à cause du gel. En poursuivant sa restructuration, le Département de l'information devrait accorder de l'importance aux activités prioritaires définies dans les résolutions de l'Assemblée générale ainsi qu'à l'information écrite, et en particulier à la Chronique de l'ONU dont la publication doit être poursuivie. Les conclusions des documents dont la Commission est saisie pourraient servir de base à l'élaboration de projets de résolution visant à améliorer les activités de l'ONU dans le domaine de l'information et à renforcer le climat de confiance et de compréhension mutuelles entre les Etats.

La séance est levée à 12 h 40.